



Non assistance à personne en danger et drogues

Par Chiara51

Bonsoir à tous,

J'espère que vous allez bien.

Les faits sont les suivants et concernent une amie que je veux aider :

Elle est maniaco dépressive depuis plusieurs années et suivie par un psychiatre. Accro à la cocaïne depuis quelques temps elle a passé le week-end à se défoncer et n'a cessé de contacter son ex pour l'appeler à l'aide. Ça n'est pas la première fois mais là elle s'est vraiment mise en danger. Elle n'a pas dormi pendant 3 jours, pas mangé et pris vraiment beaucoup.

Il la connaît très bien ainsi que sa situation car il est parti quand elle a fait sa tentative de suicide. Elle l'a supplié de l'aider dans une cinquantaine de vidéos et de messages mais il n'a absolument rien fait.

Maintenant elle aimerait savoir si elle peut porter plainte pour non assistance à personne en danger sachant qu'elle consommait de la coke ? Risque t'elle quelque chose ?

Merci beaucoup.

Par CToad

Bonjour

Elle n'a demandé de l'aide qu'à lui ? Est il professionnel de santé ? a t elle contacté des professionnels de santé ?

Par jodelariege

bon jour

votre amie pourrait aussi être accusée de harcèlement envers son ex en envoyant 50 messages.....
il vaudrait mieux effectivement quelle appelle les services médicaux plutôt que son ex...

Par Chiara51

Non ça n'est pas un professionnel de santé et qu'à lui en effet.

D'accord je me disais bien qu'on pouvait l'accuser de harcèlement mais en sachant qu'elle a un véritable problème psychiatre les circonstances ne seront-elles pas atténuées ?

Merci beaucoup.

Par CToad

Bonjour,

non, au mieux elle devrait être classée sans suite, au pire considérée comme une vengeance pour l'échec de son chantage affectif, et donc s'ajouter au harcèlement s'il porte plainte. Être malade n'autorise pas à nuire à autrui.

Sincèrement, si elle réfléchit deux minutes : s'il pouvait être accusé de non assistance à personne en danger, elle, pourrait être accusée de mise en danger. Les deux faits se tiennent autant l'un que l'autre.

Il vaudrait mieux que votre ami consacre son énergie à passer à autre chose, avec l'aide de son psy si possible.

Par Chiara51

En effet.

Je vous remercie pour ces réponses.

Par CToad

Je vous souhaite bon courage et vous félicite de prendre ainsi soin de votre amie. Prenez toutefois conscience que si le patient ne cherche pas à aller mieux (dans le cas de la drogue, surtout), aucune aide extérieure ne pourra l'en sortir.

L'ex de votre amie l'a quittée, il semble avoir pris sa décision il n'y a aucun moyen de l'obliger à revenir dans sa vie. La conforter dans cette idée serait une erreur, cela prolongera juste le calvaire de votre amie et ruinera la vie d'un homme qui avait le droit de faire ce choix. Tout le monde n'est pas armé pour vivre avec un maniaco-dépressif, qui se drogue et tente de se suicider à intervalle régulier, et pratique le chantage affectif.

Bonne continuation à vous et prenez bien soin de vous également, pas seulement de votre amie.

Par Isadore

Bonjour,

Juste une précision sur le harcèlement : si votre amie a des facultés affaiblies par une maladie psychiatrique, elle pourrait ne pas être responsable pénalement. Le fait d'être sous l'emprise d'une drogue n'est en revanche pas une "circonstance atténuante" automatique. En général c'est même une circonstance aggravante.

Mais une personne pénalement irresponsable reste civilement responsable. L'ancien compagnon pourrait donc réclamer un dédommagement financier pour son préjudice.

Pour le reste, je suis d'accord avec les autres intervenants, et vous souhaite beaucoup de courage.